



**GENERAL FISHERIES COMMISSION
FOR THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**



COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE

**Première session du Comité
de l'administration et des finances (CAF)**

Trente-quatrième session

Athènes (Grèce) 12 - 17 avril 2010

**RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR LES QUESTIONS
ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES***

*Langue d'origine: anglais

INTRODUCTION

1. Ce document, avec ses Annexes, présente un premier récapitulatif des actions mises en œuvre concernant l'administration du Secrétariat (Rapport administratif); notamment en ce qui concerne les questions se rapportant au personnel, à l'examen des performances de la CGPM, au nouveau siège, aux réunions, aux publications et à l'état d'avancement de la ratification de l'Accord portant création de la CGPM tel qu'amendé en 1997. Le document fait le point ensuite sur la situation du paiement des contributions des Membres au budget autonome et examine l'état des dépenses effectuées en 2009 (Rapport financier).

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Recommandations adoptées en vertu de l'article V de l'Accord portant création de la CGPM

2. Le Secrétariat a officiellement transmis aux Membres et aux observateurs le texte des recommandations et des résolutions adoptées à la trente-troisième session de la Commission (mars 2009), qui ont également été mises à disposition sur le site Web de la CGPM. Le prescrit après la transmission des recommandations ayant pris fin sans qu'aucune objection officielle les concernant n'ait été présentée, les recommandations susmentionnées sont entrées en vigueur le 9 septembre 2009, en application de l'article V de l'Accord portant création de la CGPM. Les Membres en ont dûment été informés.

3. Il a également été rappelé aux Membres plusieurs engagements pris par la Commission, notamment en ce qui concerne la communication de rapports nationaux portant sur la mise en œuvre des décisions de la CGPM¹, la liste des navires autorisés à opérer dans la zone de la CGPM, la liste des navires autorisés opérant avant le 31 décembre 2008 dans la zone de pêche réglementée établie dans le Golfe du Lion, la liste des navires bénéficiant d'une dérogation relative à l'application du maillage en losange de 40 mm pour le cul des chaluts de fond, la pêche à la coryphène et la Tâche 1. Le résultat des renseignements communiqués par les Membres sur les points ci-dessus apparaît dans le document COC: III/2009/2 intitulé "Situation de la mise en œuvre des décisions de la CGPM par les Membres".

Examen des performances de la CGPM

4. A sa trente troisième session, la Commission avait pris la décision de lancer l'examen des performances de la CGPM en 2009. A cet effet, le Secrétariat a fait circuler un courrier le 13 juillet 2009 pour rappeler les lignes directrices à suivre ainsi qu'un calendrier pour la sélection et la nomination des experts externes devant être chargés de mener ce processus. Il a été rappelé également que la sélection devait être effectuée par la Commission à partir d'une liste dressée par le Secrétariat sur la base des propositions des Parties contractantes.

5. Cependant, après expiration du délai fixé, prolongé à 2 reprises, le Secrétariat n'a reçu que 4 candidatures de la part des Membres et ce, malgré les lettres circulées en septembre et octobre 2009. Considérant cette situation et en concertation avec le bureau de la Commission, il a été décidé de recourir à une alternative qui consistait à identifier, par le biais du Secrétariat, d'autres candidatures potentielles et d'établir un comité de sélection formé par les membres du bureau de la Commission, le président du Comité d'administration et des finances, un représentant de la FAO et le Secrétaire exécutif en exercice de la CGPM. Ce comité s'est réuni en décembre 2009 et a sélectionné 3 experts dans des domaines spécifiques. Actuellement, le processus d'examen des performances de la CGPM est en cours de réalisation. Il prévoit qu'une première version préliminaire du rapport de cet examen soit disponible pour les membres de la Commission au plus tard en juin 2010.

Fonctionnement du Secrétariat

Organisation du Secrétariat et nomination du personnel

6. Après une longue période en congé de maladie, M. Alain Bonzon, le Secrétaire exécutif de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), est décédé en août 2009. M. Abdellah Srour, le Secrétaire exécutif adjoint de la Commission l'a remplacé dans ses fonctions pendant son congé de maladie et, après le décès de M. Bonzon, a été nommé Secrétaire exécutif par interim.

7. En 2009, les effectifs du Secrétariat ont été complétés par le recrutement d'une secrétaire bilingue (G-5) et d'une assistante administrative/dactylo (G-3). Ces deux postes ont été pourvus entre septembre et décembre 2009. Pendant les 8 premiers mois, ces tâches ont été assurées par les services de personnel temporaire.

8. Le technicien chargé de la gestion et de la qualité des données statistiques recruté à temps partiel en 2006, a continué d'apporter son aide au Secrétariat selon les mêmes modalités que pour les années précédentes, en particulier pour restructurer et assurer la maintenance du site Web de la CGPM et assurer la gestion du flux des données et leur procédure de validation. En ce qui

¹ Les Membres ont été invités à utiliser le format standard adopté par la Commission à la 32ème session (Résolution GFCM/2008/1), complété par les décisions de la CGPM qui devaient faire l'objet du rapport national.

concerne le poste d'expert en gestion d'information (Catégorie "administrateur", P2) établi par la Commission en 2009, un avis de vacance de poste a été publié au cours du troisième trimestre 2009. Cet avis de vacance de poste n'a pas été fructueux². L'avis a été publié à nouveau en mars 2010 et le poste devrait être pourvu avant mai 2010.

9. Durant la période intersessions, le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO a continué à subvenir aux besoins en bureaux et installations connexes, et à assumer la plupart des coûts de fonctionnement du Secrétariat.

10. Le Secrétariat a en outre fait appel à des consultants pour aborder les questions spécialisées (par exemple, les espèces non indigènes, la mise à jour du cadre de référence du Comité scientifique consultatif).

11. Étant donné le nombre croissant des activités de la Commission et de ses organes subsidiaires (CSC, CAQ, CoC et CAF), il est devenu urgent de renforcer le Secrétariat en termes de personnel technique pour faire face à cette situation. Il est proposé de créer de nouveaux postes liés à l'évaluation des stocks/dynamique des populations, à l'édition/traduction de documents techniques et de publications et à la gestion de l'information d'application et l'aquaculture pendant les deux ans à venir. En outre, l'impératif de développement du Secrétariat nécessite qu'une réflexion soit menée sur l'organisation du personnel qui comprenne la révision des tâches et l'élaboration d'un organigramme. Le Comité de l'administration et des finances est invité à identifier des façons pertinentes de travailler avec le Secrétariat sur un projet concernant sa réorganisation, y compris la possibilité de créer une équipe spéciale dirigée par le Comité.

Réunions intersessions de la CGPM et autres réunions auxquelles le Secrétariat était représenté

12. Le Secrétariat a coordonné la préparation et le déroulement de 20 réunions, et y a activement contribué, y compris 11 réunions des organes subsidiaires et la session annuelle du Comité scientifique consultatif (CSC), sept réunions des organes subsidiaires du Comité de l'aquaculture (CAQ) y compris la réunion de coordination des groupes de travail. Par conséquent, la totalité des réunions convenues par la Commission ont été organisées. Le Secrétariat a également participé à un certain nombre de réunions d'organisations ou entités partenaires et à certaines réunions des projets sous-régionaux de la FAO. À certaines de ces réunions, la Commission était représentée par son Président ou son Vice-président ou par le Président des comités. Faute de temps et pour des raisons budgétaires, le Secrétariat a une nouvelle fois dû décliner l'invitation à prendre part à plusieurs autres réunions directement pertinentes pour les travaux de la Commission. Les listes des réunions susmentionnées figurent à l'Annexe 1 du présent document.

Publications

13. Pendant la période intersessions, le Secrétariat a produit 21 documents techniques et administratifs, ainsi répartis: 16 documents de "littérature grise", disponibles sur le site Web de la CGPM; 4 déjà publiés; et 10 à paraître en 2010. La liste des publications figure à l'Annexe 2.

Questions diverses

14. Plusieurs autres tâches directement coordonnées par le Secrétariat ne sont pas exposées en détail ici. Il s'agit par exemple du travail de liaison et de communication avec les chefs de délégation et les points de contact, du renforcement de la coopération avec les organisations

² D'après le rapport de l'expert nommé pour le premier processus de sélection des candidatures reçues (environ 100 candidatures).

partenaires ainsi que de la coordination de la mise en forme, de la traduction et de la distribution des documents ainsi que de la préparation technique des activités du CSC et du CAQ.

15. Il convient néanmoins de signaler les points suivants:

- *Bureau de la Commission:* durant l'intersession, la liaison a été encore maintenue à un bon niveau de coordination et de concertation avec le Bureau de la CGPM et ceux des comités. De ce fait, une réunion du Bureau de la Commission a été organisée à mi-parcours, en mai 2009, pour examiner des questions pertinentes, y compris la mise en œuvre du programme de travail.
- *Collaboration avec les partenaires principaux:* la collaboration a été bien maintenue, voire renforcée avec les partenaires de la Commission, sur les thèmes d'intérêt commun. C'est ainsi que le Secrétariat a maintenu une bonne coordination en particulier avec l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS), la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA), l'Union mondiale pour la conservation de la nature (IUCN), le Centre régional d'activités pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) du PNUE et le Centre international des hautes études agronomiques de la Méditerranée (CIHEAM).
- *Outils d'information:* des formulaires types ont été préparés et mis en ligne pour faciliter la présentation des résultats sur les évaluations de ressources halieutiques aux Groupes de travail spécialisés au moyen de formulaires et méthodologies standards, l'élaboration des rapports par les Membres, y compris pour la matrice et le tableau statistiques pour la Tâche 1, la liste des navires autorisés, pour faire coïncider le système STALANT 37 de la FAO de déclaration des captures avec les sous-régions géographiques. En outre, le développement du nouveau système d'information SIPAM continue.

Siège de la Commission

16. Le projet de rénovation du Palazzo Blumensthal, le nouveau siège de la Commission situé à Rome, (1 Via Vittoria Colonna), a été approuvé à la fin septembre 2005 par les autorités italiennes compétentes et les travaux de restructuration et de réparation ont commencé mi-janvier 2006. Lors de la trente-troisième session (Tunisie, mars 2009), la délégation italienne a confirmé qu'elle était disposée à prendre à sa charge, pendant une période de transition et sur une base volontaire, les frais de démarrage du nouveau siège de la CGPM. Cette contribution volontaire devait être équivalente aux contributions au budget autonome de la CGPM payées par l'Italie à partir de 2005.

17. Durant la période de l'intersession de 2009, le Secrétariat a pris les mesures nécessaires pour continuer à discuter avec les autres parties concernées des moyens de résoudre toutes les questions en suspens concernant le déménagement dans le nouveau siège de la CGPM, en particulier concernant les coûts de fonctionnement. De concert avec le Service des infrastructures et de la gestion des installations de la FAO, les coûts de fonctionnement présentés à la session précédente ont été revus à la baisse (nouvelle estimation: **146 000,00 euros** par an). Les détails sont présentés à l'annexe 3.

18. Jusqu'à présent, la FAO a formellement fait preuve de sa volonté de verser une contribution estimée à 46 000,00 euros par an pour couvrir les coûts de services spécifiques pour le nouveau Secrétariat de la CGPM en supposant que le montant restant sera payé par l'Italie. Au moment de l'impression de ce document, le Secrétariat n'avait reçu aucune position formelle de l'Italie

concernant la possibilité de couvrir le montant restant (100 000,00 euros). Cette situation a rendu impossible le déménagement du Secrétariat vers le nouveau siège de la CGPM.

19. Au cas où la situation resterait inchangée à la trente-quatrième session, la Commission pourrait envisager l'une des 3 options possibles:

- que la Commission prenne en charge les coûts de fonctionnement des locaux sur le budget autonome;
- que la Commission demande à la FAO d'accueillir de manière permanente le Secrétariat de la CGPM;
- que la question de la localisation du siège soit à nouveau débattue.

Situation de l'acceptation des amendements de 1997 à l'Accord portant création de la CGPM

20. Au 1er Mars 2010, 21 Membres ont déposé leurs instruments d'acceptation (Annexe 4). Les Membres qui ne l'ont toujours pas fait sont l'Égypte et Israël. En ce qui concerne le cas de la République arabe syrienne, le Secrétariat a reçu le 17 septembre une lettre de l'ambassade de Syrie à Rome informant que la Syrie avait ratifié l'Accord le 12 juillet 2009. D'après les services juridiques de la FAO, cette lettre ne pouvait être considérée comme une ratification formelle puisque le formulaire standardisé spécifique au processus de ratification n'avait pas été utilisé. L'ambassade de Syrie a par conséquent été informée de ce fait.

QUESTIONS FINANCIÈRES

Situation des contributions au budget autonome en 2009

21. En mars 2009, la Commission a adopté un budget global pour 2009 d'un montant de 1 478 986,00 USD au titre du budget autonome. Le Secrétariat a adressé une lettre d'appel de fonds le 25 juin 2009 par la voie diplomatique ainsi que directement aux chefs de délégation de la CGPM. Un rappel a été envoyé le 30 décembre 2009 aux parties concernées, suivi de relances individuelles.

22. Le montant des contributions reçues en 2009 s'élevait à **1 284 600,39 USD** (soit 87 pour cent du budget adopté), tel que figurant dans l'Annexe 5. Un montant de **61 900,00 USD** a également été versé par la Slovaquie et Liban au titre de ses arriérés de contributions pour l'année précédente (le montant total reçu en 2009 s'élevait à **1 346 500,39 USD**). Par conséquent, la situation des contributions peut donc se résumer comme suit:

- dix-huit Membres ont déposé leurs instruments d'acceptation et versé leurs contributions;
- trois Membres (Bulgarie, Italie et Malte) ont déposé leurs instruments d'acceptation, mais n'ont pas versé leurs contributions;
- deux Membres (Égypte et la République arabe syrienne) n'ont pas encore déposé leurs instruments formels d'acceptation ni versé leurs contributions;
- un Membre (Israël) n'a ni déposé ses instruments d'acceptation (ni participé au vote pour la sélection du Secrétaire exécutif), ni versé sa contribution.

23. L'Annexe 5 montre qu'il apparaît un solde négatif pour la France (25,00 USD), la Roumanie (25,00 USD), l'Espagne (66,39 USD) et la Tunisie (1 999,67 USD), dans la plupart des cas, probablement pour ne pas avoir tenu compte des frais de virement bancaire. La contribution reçue de la Libye dépassait de 3 181,00 USD le montant dû.

Paiement et utilisation des arriérés de contribution

24. Il convient de rappeler ce qui suit: i) aux termes de l'article IV 3), «toute dépense non réglée de l'année antérieure sera annulée ou, si l'engagement de dépense reste une charge à payer, elle sera transférée aux dépenses de l'année en cours»; ii) l'article V 1) prévoit que, *dans l'attente des contributions annuelles, le Secrétaire est autorisé à financer les dépenses inscrites au budget au moyen du solde non engagé du budget autonome*; iii) l'article V 3) stipule en outre qu' «*au 1er janvier de l'année civile suivante, le solde impayé de ces contributions est considéré comme étant en retard d'une année*»; iv) à sa trentième session, la commission a décidé d'utiliser les arriérés pour constituer un fonds de roulement qui servira au secrétariat de réserve en cas de retard dans le versement des contributions; v) à sa trente et unième session, la commission a autorisé le secrétaire à réajuster les activités et dépenses selon qu'il conviendra pour honorer les obligations en cours jusqu'à la fin de 2007, en utilisant les arriérés si nécessaire³; vi) à sa trente-deuxième session⁴, la commission avait demandé au secrétariat d'ajuster le budget de manière à inclure entre autres, l'arabe comme langue de travail pour la session.

Arriérés

25. Comme on le voit à l'Annexe 5, le montant cumulé des arriérés de contributions⁵ pour les exercices financiers 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 de la CGPM s'élevait au 31 décembre 2009 à **346 597,32 USD**. Il s'agit là d'une augmentation remarquable par rapport à l'année précédente, laquelle résulte essentiellement du non règlement du montant intégral de leurs arriérés par la Bulgarie, L'Égypte, l'Italie, Malte et la République arabe syrienne.

Fonds de roulement

26. Compte tenu de ce qui précède et sur la base des données fournies directement par le système comptable central de la FAO (sous Oracle), la CGPM a reçu de 2005 au 31 décembre 2009, au titre des contributions, un montant total s'élevant à **5 028 836,00 USD**, pour un montant total de dépenses s'élevant à **4 919 113,00 USD**. Le fonds de roulement (c'est-à-dire le fonds de réserve constitué par les arriérés réglés depuis 2005) s'élevait à **109 723,00 USD** au 31 décembre 2009. Il est intéressant de noter qu'un tel montant est très faible par rapport aux activités prévues pour les quatre premiers mois de 2010 et les coûts impliqués. En fait, un fonds de roulement si faible (ne correspondant qu'à 7,4 pour cent du budget approuvé pour 2009) a mis le Secrétariat dans une situation critique vis-à-vis de la Division des Finances de la FAO. Il convient de rappeler que les Membres devraient verser leurs contributions dans les 30 jours suivant l'approbation du budget, et qu'ils devraient aussi, si possible, assurer en priorité le paiement de leurs arriérés.

Dépenses budgétaires au titre du budget autonome en 2009

27. L'activité comptable a continué en 2009 à être assurée par le système comptable central de la FAO (sous Oracle), en complément du système de suivi budgétaire du Secrétariat qui permet de suivre en parallèle les crédits budgétaires, les prévisions, les engagements et les dépenses pour chaque chapitre du budget.

28. Le tableau 1 ci-après donne une vue générale de la situation du budget autonome, à savoir, l'engagement des dépenses totales au 31 décembre 2009. Le montant total des dépenses (**1 346 500,39 USD**) comprend les dépenses réglées à cette date pour couvrir les frais de certaines activités et actions lancées et terminées en 2009. Les salaires de janvier à avril 2010 et les dépenses engagées au titre des activités à entreprendre durant le premier trimestre de 2010 (y compris la douzième session du CSC 12, qui s'est tenue au Monténégro en février 2010) sont exclus.

³ Paragraphe 93 du Rapport de la trente et unième session.

⁴ Paragraphe 122 du Rapport de la 32^{ème} session.

⁵ Israël non compris.

29. Si tous les Membres avaient payé leurs contributions au titre de l'année 2009 (arriérés de 346 597,32 USD), il aurait été possible d'inclure, entre autres, les dépenses encourues pour l'organisation de la douzième session du CSC, ainsi que prévu lors de la trente-troisième session de la Commission.

Tableau 1: Situation financière en dollars des États-unis
(au 31 décembre 2009)

Total des recettes 2009	1 346 500,39
Budget adopté	1 478 986,39
Dépenses totales 2009⁶	1 346 500,39
Solde (dépenses vs. budget basé sur les recettes)	0
Solde (dépenses vs. budget adopté)	132 485.61

30. La situation financière des principaux chapitres du budget est présentée à l'Annexe 7 en suivant la ventilation standard Oracle/FAO des fonds fiduciaires par rubrique budgétaire. Ils peuvent se classer en trois grandes catégories: i) salaires du personnel du Secrétariat (environ 71 pour cent des dépenses totales; ii) activités (environ 23 pour cent des dépenses totales); iii) dépenses diverses et coûts des services de la FAO (5,5 pour cent) qui correspondent à un pourcentage prédéterminé du montant total des dépenses. Les dépenses engagées au titre de chaque chapitre du budget et des rubriques budgétaires correspondantes sont expliquées de manière plus détaillée dans la note explicative concernant les dépenses inscrites au budget, qui est présentée à l'Annexe 6.

Situation des ressources extrabudgétaires de la CGPM

31. À sa trente-et-unième session, la Commission a exprimé le souhait que les ressources extrabudgétaires (c'est-à-dire provenant de la contribution volontaire de certains Membres) figurent aussi dans l'exposé de la situation financière. Voici ce qu'il en est:

Projet de coopération de la Tunisie à l'appui du Centre régional du SIPAM

32. À la suite du transfert administratif en 2006 des bases de données et du système d'information du SIPAM administrés par le Centre régional du SIPAM à Tunis (Tunisie), qui ne relèvent plus du Service de l'aquaculture de la FAO (FIMA) mais du Secrétariat de la CGPM (en tant que composante du système central d'information et de bases de données de la Commission), la gestion du fonds fiduciaire (TEMP/INT/988/MUL - Assistance au SIPAM) a également été confiée au Secrétaire exécutif.

33. En 2008, les dépenses ont été de 17 936,00 USD et la situation comptable montrait une balance positive de 8 413,00 USD. En 2009, un montant de 5 587,00 USD a été dépensé en dépenses de fonctionnement du Centre régional à Tunis, personnel local et acquisition de matériel

⁶ Certaines dépenses ont été affectées au budget 2010 afin d'ajuster les dépenses totales aux recettes.

courant, résultant en une balance positive de **2 826,00 USD**. Comme en 2007 et 2008, il n'y a pas eu de nouvelles recettes en 2009. La clôture de ce projet devrait avoir lieu avant avril 2010.

Projet de coopération de l'Espagne à l'appui du Groupe de travail du CAQ sur les aspects commerciaux de l'aquaculture

34. L'Espagne avait aimablement proposé à la trente-et-unième session de la Commission de venir en aide à ce projet, en assurant une contribution financière permettant de soutenir les activités du CAQ en matière du suivi des aspects commerciaux de l'aquaculture. Un compte auxiliaire du fonds fiduciaire de la CGPM a été créé pour créditer le montant de 166, 326.00 USD reçu du gouvernement espagnol le 14 novembre 2007, à dépenser en 2008. Au cours de 2008 (projet opérationnel en avril), les dépenses ont été de 37, 851.00 USD, couvrant principalement les frais de voyage et consultations. Au cours de 2009, les dépenses ont été de **99 271,00 USD**, couvrant principalement les frais de voyage et consultations.

Projet de coopération de l'Union européenne à l'appui des groupes de travail du CAQ, sur le développement durable de l'aquaculture (INDAM) et sur la sélection des sites et la capacité de charge (ShocMed)

35. A la trente-et-unième session de la Commission, l'Union européenne avait proposé aimablement de contribuer au financement de ces deux projets. À partir de 2007, des contacts ont été pris avec ce donateur pour finaliser les formalités nécessaires.

36. Concernant le projet ShocMed, l'accord entre la DG MARE et la CGPM a été signé en octobre 2008. Pour ce projet, la contribution s'élève à 41 176,00 EUR (53 267,79 USD), représentant 30 % des coûts éligibles du projet pour la première année. La CGPM a reçu un premier versement correspondant à 32 941,00 EUR (42 670,00 USD). Un montant de **5 584,00 USD** a été dépensé en 2008. Durant 2009, un montant de **41 736,00 USD** a été dépensé pour couvrir essentiellement des frais de voyage et de consultation.

37. S'agissant du projet InDAM, l'accord entre la DG MARE et la CGPM a été signé en novembre 2008. Pour ce projet, la contribution s'élève à 65 520,00 EUR (**93 733,91 USD**), représentant 50 % des coûts éligibles du projet pour la première année. La CGPM a reçu un premier versement correspondant à 52 416,00 EUR (67 896,00 USD). En 2009, un montant de **68 783,00 USD**, qui a entraîné une balance positive de 835,00 USD, a été dépensé pour les voyages et les consultants, afin de préparer l'examen et les documents relatifs à l'aquaculture durable, préparer les directives pour une utilisation durable des indicateurs, mettre en œuvre des actions pilotes, préparer des ateliers et organiser la réunion finale de la première année qui s'est tenue à Tunis en 2009.

MESURES SUGGÉRÉES À LA COMMISSION

38. La Commission est invitée à examiner le rapport administratif et fournir des indications générales, en particulier sur les questions se rapportant au nouveau siège de la CGPM, la sélection du Secrétaire exécutif et le renforcement du personnel.

39. La Commission est également invitée à examiner la situation actuelle de l'acceptation des amendements de 1997 par rapport au budget autonome et, ce faisant, à évaluer les contributions versées par les Membres en portant une attention spéciale à la situation et à l'utilisation des arriérés ainsi qu'à la situation du budget autonome en 2009.

Liste des réunions

1. Réunions intersessions de la CGPM

Comité scientifique consultatif (CSC)

- Comité d'Application (CoC) - quatrième session Athènes, Grèce, 12–13 avril 2010
- Comité de l'administration et des finances – première session, Athènes, Grèce, 12–13 avril 2010
- Atelier transversal sur l'évaluation, la gestion et le suivi sur la capacité de pêche dans la zone de compétence de la CGPM, Rome, Italie, 17–19 février 2010
- Douzième session du Comité scientifique consultatif (CSC) Budva, Monténégro, 25–29 janvier 2010
- Réunion de coordination des Sous-comités Malaga, Espagne 4 décembre 2009
- Dixième session du Sous-comité des sciences économiques et sociales Malaga, Espagne, 30 novembre–3 décembre 2009
- Dixième session du Sous-comité de l'environnement et des écosystèmes marins Malaga, Espagne, 30 novembre–3 décembre 2009
- Onzième session du Sous-comité de l'évaluation des stocks Malaga, Espagne, 30 novembre–3 décembre 2009
- Dixième session du Sous-comité des statistiques et de l'information Malaga, Espagne, 30 novembre–3 décembre 2009
- Groupe de travail du SCSA sur l'évaluation des petits pélagiques Ancône, Italie, 26-30 octobre 2009
- Groupe de travail du SCSA sur l'évaluation des stocks des espèces démersales Ancône, Italie, 19-23 octobre 2009
- Groupe de travail transversal du SCMEE/SCSA/SCSS sur l'amélioration de la sélectivité et la réduction des prises accessoires Tunis, Tunisie, 23-25 septembre 2009
- Groupe de travail transversal du SCSA/SCSA sur le journal de bord de la CGPM Rome, 29 juin-1 juillet 2009

Comité de l'aquaculture (CAQ)

- Quatrième réunion de coordination des groupes de travail (CMWG), siège de la FAO, Rome, 25–29 février 2010
- Onzième session du SIPAM, Trabzon, Turquie, 9–10 décembre 2009
- Groupe de travail sur l'harmonisation de la collecte de données méditerranéennes Trabzon, Turquie, 8 décembre 2009
- Groupe de travail sur les directives concernant les indicateurs de durabilité de l'aquaculture et leurs applications (InDAM) Salamboo, Tunisie, 19–20 novembre 2009
- Atelier avec les parties prenantes sur la sélection des sites et la capacité de charge (SHoCMed) Tanger, Maroc, 29–30 octobre 2009

- Réunion sur la mise au point d'une stratégie de commercialisation et de promotion de l'aquaculture méditerranéenne (MedAqMarket) Tanger, Maroc, 29–30 octobre 2009
- Réunion régionale sur la législation nationale relative à la sélection des sites, les points de surveillance et le cadre réglementaire de l'EIE pour l'aquaculture marine (SHoCMed), Vigo, Espagne, 13–14 juillet 2009

2. Réunions auxquelles la CGPM était représentée en 2009

- Réunion de coordination MEDITS 6–8 avril Larnaca, Chypre
- Groupe de travail sur les techniques et le comportement de pêche 18–22 mai Ancône, Italie
- Groupe de travail Eurostat sur les statistiques de pêches 8–9 juin, Luxembourg
- CUEFF Unit C4 Traitements et commercialisations dans l'aquaculture et dans les pecheries d'eaux douces de la Commission Européenne 6–7 juillet Bruxelles, Belgique
- Conférence internationale sur l'alliance pour les sciences de la mer 28–29 septembre, Paris France
- Session spéciale du conseil supérieur de la préservation des ressources halieutiques 29–30 septembre, Agadir, Maroc
- CICTA Réunion de 2009 du comité permanent pour la recherche et les statistiques, 5–9 octobre, Madrid, Espagne
- Conférence sur l'aquaculture en Méditerranée 22–23 octobre, Vérone, Italie
- UNEP-MAP Réunion des parties contractantes 3–5 novembre, Marrakech, Maroc
- CICTA 21^{ème} réunion ordinaire de la commission 6–15 novembre in Recife, Brésil
- CAR/ASP deuxième réunion du comité d'organisation sur les zones marines protégées en haute mer 18–19 novembre Gène, Italie
- UE Groupe de travail sur la politique marine intégrée, 4-15 décembre 2009, Bruxelles, Belgique

3. Réunions auxquelles la CGPM était représentée en 2010

- FAO Pêches et Aquaculture réunion de coordination sur la Méditerranée et la mer noire 13 janvier in Rome, Italie FAO HQ
- 4^{ème} "Congresso Nazionale Sindacato dei Lavoratori e dei territori" 18–22 janvier Rome, Italie
- Réunion IUCN 21–23 janvier, Istanbul, Turquie
- 11^{ème} réunion de coordination du Comité du projet AdriaMed 3–4 mars 2010, Kotor Monténégro;
- Réunion d'experts techniques sur l'application de l'approche écosystémique par le PAM 8–9 Avril, Rome, Italie

4. Réunions auxquelles la CGPM n'était pas représentée

- Sécurité et sûreté en Méditerranée, 20–21 janvier, Toulon, France
- Groupe de travail UN 1–5 février New York, États Unis
- Réunion du secrétariat du CMS sur les requins migrateurs 8–12 février, Manila, Philippines
- 37^{ème} session du GESAMP 15–19 février, Bangkok, Thaïlande

ANNEXE 2

Liste des publications**1. Littérature grise disponible en ligne:**

- Rapports des réunions des organes subsidiaires du CSC (10 rapports).
- Rapports des réunions du CAQ (6 rapports)

2. Documents publiés:

- Rapport de la trente-troisième session de la Commission générale des pêches pour la (CGPM), Rome, Italie, GFCM Rapport N° 33, Rome, 2009;
- Rapport de la sixième session du Comité d'Aquaculture (CAQ), Tirana (Albanie), 17–19 décembre 2008. FAO, Rapport sur les pêches N°894 (Bi), Rome;
- Étude régionale des pêcheries de petits thonidés en Méditerranée et dans la mer Noire. Études et Revues de la CGPM. No. 85. Rome, FAO. 2009. (Disponible uniquement en anglais);

3. Documents en préparation devant être publiés en 2010:

- Rapport de la douzième session du Comité scientifique consultatif (CSC), Budva (Monténégro), 25–29 janvier 2010. FAO, Rapport sur les pêches N° X (Bi), Rome
- Projet de document sur les espèces non indigènes dans la Méditerranée et la mer noire (de O. Bayram) (Disponible en anglais uniquement)
- Projet de document avant publication: “Indicateurs pour le développement durable de l'aquaculture en Méditerranée” (WGSA-InDAM première année) (en anglais uniquement)
- Le commerce du poisson dans les pays de la Méditerranée : Commerce intra-régional et import-export avec l'Union européenne Publication de la CGPM de la série « Etudes et Revues » No 86. Rome, FAO. 2010. (en anglais uniquement)
- Synthèse régionale sur le développement et l'aquaculture en Méditerranée et stratégie de marketing et de production de l'aquaculture (MedAquaMarket). Publication de la CGPM de la série « Etudes et Revues » No 88. Rome, FAO. 2010. (En anglais uniquement)
- Projet de recueil de décisions de la CGPM (par le Secrétariat de la CGPM)
- Bulletin de la CGPM sur les statistiques de l'aquaculture (résumés nationaux du SIPAM)
- Glossaire du CSC

ANNEXE 3

Prévisions des coûts de fonctionnement du nouveau siège de la CGPM

Descriptif des charges	Coût annuel en euros
SERVICES COLLECTIFS	
Électricité, chauffage, ventilation, climatisation et eau chaude, Ordures	32 000.00
RUBRIQUE TIC	
Maintenance du standard téléphonique	3 000.00
Maintenance des équipements réseaux	2 000.00
Maintenance du matériel de vidéoconférence	1 000.00
Location du matériel d'interprétation simultanée	0.00
Appels téléphoniques lignes fixes	6 000.00
Interventions techniques	4 000.00
Location du réseau d'interconnexion	20 000.00
TOTAL PARTIEL	36 000.00
MAINTENANCE	
Nettoyage	26 000.00
Entretien ordinaire des locaux et des installations	13 000.00
Nettoyage ascenseurs copropriété	5 000.00
Location/vente de 2 photocopieurs multifonctions (photocopie/imprimante/télécopie/scanner)	2 000.00
Assurance	12 000.00
TOTAL PARTIEL	58 000.00
Provision pour imprévus	20 000.00
TOTAL	146 000.00

Acceptation de l'Accord portant création de la CGPM, tel que modifié en 1997

Membres	Acceptation
Albanie	10 October 2003
Algérie	26 April 2005
Bulgarie	29 November 2006
Croatie	28 November 2003
Chypre	3 August 2000
Égypte	-
Union européenne	27 July 2000
France	30 October 2002
Grèce	29 August 2002
Italie	23 August 2000
Israël	-
Japon	30 July 2004
Liban	4 March 2005
Jamahiriya arabe libyenne	23 December 2003
Malte	23 December 1999
Monaco	12 June 2001
Maroc	24 July 2006
Roumanie	1 October 2003
Monténégro	31 January 2008
Slovénie	29 April 2004
Espagne	15 February 2002
Syrie	-
Tunisie	30 June 2003
Turquie	5 June 2000

* Se référer au paragraphe 18 du présent document.

ANNEXE 5

État des contributions au 31 décembre 2009⁷

Membres	Montants non réglés 2008	Contributions pour 2009	Contributions reçues en 2009	Arriérés reçus en 2009	Total Recettes 2009	Montants non réglés 2008-2009
ALBANIE	0,00	13 655.00	13 655.00		13 655.00	0.00
ALGÉRIE	0.00	43 756.00	43 756.00		43 756.00	0.00
BULGARIE	16 495.00	10 673.00	10 440.00		10 440.00	16 728.00
CHYPRE	0.00	48 860.00	48 860.00		48 860.00	0.00
CROATIE	25.00	27 177.00	27 202.00		27 202.00	0.00
ÉGYPTÉ	0.00	43 292.00				43 292.00
UNION EUROPÉENNE	0.00	472 145.00	472 145.00		472 145.00	0.00
FRANCE	719.60	91 290.00	91 984.60		91 984.60	25.00
GRÈCE	0.00	48 860.00	48 860.00		48 860.00	0.00
ISRAËL						
ITALIE	49 731.00	91 290.00				141 021.00
JAPON	0,00	91 479.00	91 479.00		91 479,00	0,00
LIBAN	12,169.00	12,406.00	12 406.00	12 169.00	24 575.00	0,00
LIBYE ⁸	-0.31	31 585.00	34 766.00		34 766.00	-3 181.00
MALTE	49 731.00	48 860.00				98 591.00
MONACO	0.00	6 432.00	6 432.00		6 432.00	0.00
MAROC	0,00	27 532.00	27 532.00		27 532.00	0.00
MONTENEGRO	30,00	6 718.00	6 723.00		6 723.00	25.00
ROUMANIE	17.57	10 673.00	10 673.00		10 673.00	17.57
SLOVÉNIE	49 731.00	48 860.00	48 860.00	49 731.00	98 591.00	0.00
ESPAGNE	0,00	48 860,00	48 793,61		48 793,61	66.39
SYRIE	35 466.00	12 547.00				48 013.00
TUNISIE	-0.15	64 245.00	62 245.18		62 245.18	1 999.67
TURQUIE	0,00	177 788.00	177 788.00		177 788.00	0,00
TOTAL	214 114.71	1 478 983.00	1 284 600.39	61 900.00	1 346 500.39	346 597.32

⁷ Israël non compris.

⁸ La contribution exède de 3,181.00 dollars EU

ANNEXE 6

Note explicative concernant les dépenses inscrites au budget, par chapitre

On trouvera ci-après quelques observations générales sur le règlement des engagements, par chapitre, compte tenu des recettes enregistrées pour 2009, à savoir les contributions versées par les Membres (budget basé sur les recettes). Ce budget est le budget adopté à la trente-troisième session, tel qu'ajusté compte tenu des modifications décidées par la Commission et de l'application du facteur de répartition correspondant pour chaque rubrique budgétaire, comme cela est indiqué à l'annexe 7 ci-après. Les opérations et la situation financières, par chapitre, reposent sur l'annexe 7 ci-après qui présente les recettes et les dépenses selon la ventilation standard des rubriques budgétaires sous Oracle/FAO. Les dépenses totales comprennent les paiements réglés au 31 décembre 2009 (dépenses). Les autres dépenses (par exemple, les salaires et les dépenses liées à l'organisation de la douzième session du CSC en Monténégro en janvier 2010) engagées en janvier, février et mars 2009 ne sont pas comptabilisées dans la mesure où elles relèvent de l'exercice 2010.

Chapitre 1: Rémunération du personnel/Secrétariat

Ce chapitre couvre les salaires et la rémunération du personnel du Secrétariat, y compris certains frais généraux et indemnités (par exemple, plan général d'assistance médicale, régime de retraite, indemnités pour enfants à charge, etc.) et est soumis aux fluctuations (à la hausse ou à la baisse) de l'indice d'ajustement (coût de la vie à Rome) qu'il est difficile d'anticiper en totalité dans le budget prévu à l'origine. En outre, lors de l'ajustement du budget d'origine (adopté) pour obtenir le budget basé sur les recettes (réel), les rubriques budgétaires correspondant aux salaires du personnel sont restées inchangées dans la mesure où les dépenses s'y rapportant sont quoi qu'il en soit incompressibles.

Catégorie du cadre organique. Le premier sous-chapitre comprend les dépenses afférentes aux quatre fonctionnaires du cadre organique et de catégories supérieures (Secrétaire exécutif⁹, Secrétaire exécutif adjoint, expert en aquaculture et biostatisticien). Par rapport au budget adopté (voir Annexe 7), les dépenses afférentes aux salaires du cadre organique ont enregistré un solde positif, malheureusement imputable au triste décès du Secrétaire exécutif. Il convient de noter que le solde légèrement négatif du Secrétaire exécutif adjoint est principalement dû à la révision de l'indemnité de poste et à la compensation des responsabilités pour des tâches supplémentaires (indemnité de poste spécial) versé à partir du 1^{er} avril 2009. Le solde légèrement négatif de l'expert en aquaculture et du biostatisticien est dû à la révision de l'indemnité de poste. Le solde de ce sous-chapitre a néanmoins été positif.

Catégorie des services généraux. Ce sous-chapitre comprend les dépenses afférentes au personnel du Secrétariat appartenant à la catégorie des services généraux (montant prévu pour un programmeur/analyste, un secrétaire bilingue et un assistant administration/finances). La rubrique budgétaire correspondante n'a pas été utilisée pleinement à cette fin et ce, étant donné que le poste de secrétaire bilingue (G3) a été comblé en septembre 2009 et celui de secrétaire bilingue (G5) en décembre 2009. Les crédits correspondants ont été utilisés principalement pour le personnel temporaire et les heures supplémentaires nécessaires pour appuyer les activités administratives et logistiques.

Personnel Temporaire/Heures supplémentaires. Cette ligne budgétaire présente un solde négatif de 75 324.88 dollars EU, elle comprend les dépenses engagées dans le recrutement du personnel temporaire (TAP) et les heures supplémentaires du personnel des services généraux du

⁹ 8 mois

Secrétariat et de certains services de la FAO qui interviennent dans la préparation des réunions des organes statutaires (sous-comités et réunions de coordination du CSC et de la session plénière de la CGPM), ainsi que dans les tâches administratives. Il convient de noter que l'augmentation des travaux préparatoires nécessaires pour les sessions statutaires et une nomination tardive de la G3 et G5 personnel déterminé de telle valeur négative.

Chapitre 2: Activités

Consultants. Ce sous-chapitre couvre les honoraires des consultants, à savoir spécialistes sous contrat (formulation des projets, etc.), experts engagés pour les réunions y compris le technicien chargé de la gestion et de la qualité des données statistiques auquel a été confié le traitement et la gestion des bases de données de la CGPM et le développement et la maintenance de son site Web.

Voyages. Ce sous-chapitre couvre tous les voyages (billets et indemnités journalières de subsistance), notamment ceux des Membres du bureau de la CGPM, du personnel du Secrétariat, des consultants, de certains experts nationaux (en particulier en raison du soutien réduit des projets régionaux de la FAO) consultants et personnes-ressources recrutées pour des réunions techniques de la CSC et des organes subsidiaires CAQ, les interprètes pour la trente-troisième session de la CGPM, ainsi que la répartition convenue pour soutenir les coordinateurs du SAC et des organes subsidiaires du CAQ. Le solde total des dépenses de cette rubrique était négatif (24 354,37 dollars des Etats-Unis), en raison de l'augmentation du nombre des réunions demandées par la Commission et d'une plus grande participation aux réunions des organisations partenaires par rapport à 2008, aux frais de voyage du Bureau de la CGPM et des comités du CSC et du CAQ, y compris les coordonnateurs des sous-comités.

Facturation interne. Les coûts liés aux honoraires des interprètes, des huissiers et des techniciens (frais de voyage et d'indemnités journalières de subsistance non compris) pour la la trente-troisième session de la CGPM, aux heures supplémentaires du personnel recruté localement, à la traduction et à l'impression en interne des documents de la session sont imputés à cette rubrique. Celle-ci couvre également l'achat de livres, la traduction officielle et l'expédition des courriers officiels (par exemple, les lettres d'appel de fonds, les lettres d'invitation aux réunions statutaires, les lettres circulaires de la CGPM, etc.) comme indiqué ci-dessus. Le solde positif (11 970.04 dollars EU) est attribuable au fait que les frais d'organisation de la douzième session du CSC seront imputés à l'exercice de 2010, en raison du manque de ressources financières.

Formation. Le montant prévu pour appuyer deux cours et séminaires avancés du CIHEAM/IAMZ (Zaragoza mars 2009) qui présente un solde négatif de 3 177.54 dollars EU. La formation en langues du personnel du Secrétariat a été reportée en 2010.

Équipement. Ce sous-chapitre comprend les rubriques budgétaires relatives à l'achat de matériel courant et durable. Dans les dépenses sont inclus l'achat de divers articles (par exemple des drapeaux et des plaques des noms de pays) pour les réunions et des logiciels spéciaux et de développement pour l'analyse des données et à des fins de présentation pour un total de 6,231.04 dollars EU. Le solde de ce sous-chapitre est positif à la hauteur de 8,768.96 dollars EU.

Dépenses de fonctionnement, frais généraux et divers. Ces sous-chapitres couvrent respectivement les dépenses de fonctionnement (électricité, nettoyage des locaux, chauffage, etc.), le fonctionnement et l'entretien du matériel et les services de sécurité, le cas échéant. La quasi-totalité de ces frais ont continué à être pris en charge par la FAO. Seules les dépenses telles que les factures de téléphone (téléphones mobiles uniquement) ont été imputées au budget autonome. Les frais généraux comprennent les dépenses d'appui pour l'organisation des réunions des organes subsidiaires du CSC, les imprévus, notamment l'expédition par DHL des documents des réunions (session annuelle de la CGPM). Ces sous-chapitres incluent également le coût de location d'un serveur pour abriter quelques applications informatiques et bases de données de la CGPM, et un contrat pour un deuxième serveur, en plus de celui existant, sera prévue en 2010. La rubrique divers (1 pour cent du budget disponible total) a été rarement utilisée (dépenses de

représentation et location d'autocars) et a donc servi de réserve. Le montant total dépensé sur cette ligne a été de 24,198.76 dollars EU, qui a produit un solde négatif de 4,198.76 dollars EU.

Contrats (y compris les publications scientifiques). Toutes les dépenses afférentes aux publications, y compris la mise en forme, l'impression des rapports officiels et l'impression et la traduction des publications scientifiques (par exemple, la série *Études et Revues* de la CGPM), et de rapports techniques des organes subsidiaires des comités sont imputés à cette rubrique. Il convient de se référer à la liste des publications figurant à l'Annexe 2. Ce sous-chapitre enregistre un solde positif de 2,558.56 dollars EU.

Examen des Performances: L'évaluation du rendement a été effectivement lancée en décembre 2009 avec une réunion du comité de sélection qui a nommé trois experts. Cette ligne budgétaire relevant essentiellement voyage des membres du jury de sélection. Elle a présenté un solde positif de 4 144,49 dollars UE en raison de la nomination tardive des experts.

Chapitre 3: Frais de soutien de la FAO.

Les frais de soutien de la FAO ont été calculés avant la clôture des comptes au taux de 4,5 pour cent du budget d'origine pour 2009, conformément à l'article III 5) du Règlement financier de la CGPM.

Enfin, il est à noter que la colonne "Solde" de l'Annexe 7 s'entend "avant révision budgétaire" (à savoir, compensation entre les rubriques budgétaires positives et négatives), cette présentation ayant pour objet d'apporter des éclaircissements sur les rubriques budgétaires pour lesquelles l'allocation initiale s'est avérée être insuffisante par rapport aux dépenses, ce qui met en évidence les rubriques pour lesquelles des augmentations pourraient être envisagées dans le budget provisoire proposé pour 2010 (document CAF: I/2010/5).

Situation des recettes et des dépenses au 31 décembre 2009

BUDGET AUTONOME	Budget adopté en 2009(*)	Budget basé sur les recettes(*)	Dépenses 2009	Solde (Dépenses vs budget adopté)	Solde (Dépenses vs recettes)(*)
Secrétaire exécutif, D-1	249 612.00	156 198.83	156 198.83	93 413.17	0.00
Secrétaire exécutif adjoint, P-5	217 120.00	221 108.32	221 108.32	-3 988.32	0.00
Expert en aquaculture, P-4	218 645.00	222 203.22	222 203.22	-3 558.22	0.00
Biostatisticien, P-3	152 000.00	155 023.70	155 023.70	-3 023.70	0.00
Data Manager - P2	43 748.00	0.00	0.00	43 748.00	0.00
Sub-total Professional salaries	881 125.00	754 534.07	754 534.07	126 590.93	0.00
Total partiel, salaires cadre organique	92 000.00	81 682.04	81 682.04	10 317.96	0.00
Programmeur/analyste systèmes G-5	45 190.00	7 267.55	7 267.55	37 922.45	0.00
Secrétaire bilingue G-5 (1 mois en 2009)	35 970.00	24 391.19	24 391.19	11 578.81	0.00
Assistant administratif G-3 (4 mois en 2009)	4 500.00	79 824.88	79 824.88	-75 324.88	0.00
Heures supplémentaires	177 660.00	193 165.66	193 165.66	-15 505.66	0.00
Total Personnel	1 058 785.00	947 699.73	947 699.73	111 085.27	0.00
Consultants	50 000.00	49 711.01	43 731.81	6 268.19	5,979.20
Voyages officiels	100 000.00	99 422.02	124 354.37	-24 354.37	-24,932.35
Facturation interne (y compris interprétation)	120 000.00	119 306.43	108 029.96	11 970.04	11,276.47
Formation	7 500.00	7 456.65	10 677.54	-3 177.54	-3,220.89
Équipement	15 000.00	14 913.30	6 231.04	8 768.96	8,682.26
Dépenses de fonctionnement et frais généraux	20 000.00	19 884.41	24 198.76	-4 198.76	-4,314.35
Contrats (Publications scientifiques)	20 000.00	19 884.41	17 441.44	2 558.56	2,442.97
Examen des performances	10 000.00	9 942.20	5 855.51	4 144.49	4,086.69
TOTAL, ACTIVITÉS	342 500.00	340 520.43	340 520.43	1 979.57	0.00
Frais divers (1%)	14 013.00	0	0	14 013.00	0.00
Coûts de services de la FAO (4.5%)	63 688.00	58 280.23	58 280.23	5 407.77	0.00
TOTAL BUDGET AUTONOME	1 478 986.00	1 346 500.39	1 346 500.39	132 485.61	0.00

(*)L'ajustement du budget basé sur les recettes a été appliqué uniquement pour le sous-chapitre activités